



Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier

Compte-rendu

GT

en audio-conférence

Vendredi 15 mai 2020

SNAD-CGT

Centre de Viticulture , 12 avenue des amandiers, 34420 Villeneuve les Béziers
tel : 06 27 86 26 20, mail : snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr

Vous trouverez dans ce numéro le compte-rendu du groupe de travail consacré à la «nouvelle» mouture du PRA, qui s'est tenu en audio-conférence le vendredi 15 mai...



Compte-rendu CTSD...

Après deux réunions audio (les 17 et 24 avril), un GT (le 30), un CTSD audio (le 5), le DI a réuni les OS pendant 3 heures vendredi matin pour faire le point sur sa nouvelle mouture du PRA, document qu'il a envoyé par liste de diffusion à tous les agents le matin même...

La CGT a dénoncé :

L'absence d'information quant à l'application de la note NA RH1 2000383 du 07 mai 2020 (celle qui officialise le vol de congés pour les agents en ASA et qui n'ont pu télé-travailler et pas par choix) et qui fait reposer toute sa mise en œuvre sur les chefs de service directs.

Cette situation amplifie toutes les inquiétudes :

- ▶ inquiétude des agents quant à leur situation,
- ▶ inquiétude des responsables de service qui n'ont aucune consigne (et entrevoient la charge de travail délirante que cela va représenter) et se trouvent, à juste titre, interpellés vu que le PRA indique que :

Les agents se verront adresser une notification individuelle de leur position administrative depuis le 17 mars 2020 jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

La situation des effectifs

Pour les brigades de l'interrégion : les côtes de services des brigades font apparaître une augmentation exponentielle des effectifs en présentiel en contradiction avec les préconisations du PRA telles qu'elles ont été présentées aux organisations syndicales.

La direction assume totalement ce « retour à la normale » à marche forcée, en arguant que le trafic routier des poids lourds et des véhicules légers reprend.

Pour les bureaux OP/CO, ils devraient continuer à fonctionner avec un nombre restreint d'agents, le télé-travail ou travail déporté restant la règle. L'accueil du public devant se faire uniquement sur RDV, dans le respect de la distanciation physique.

Mais le Directeur a bien indiqué que le nombre d'agents en présentiel doit permettre de répondre aux besoins. Donc, si l'activité nécessite plus de présentiel, il faudra être vigilant sur la compatibilité avec les règles sanitaires.

La CGT rappelle :

- ▶ bien que les gestes barrières soient intégrés par tous les collègues, l'augmentation du nombre d'agents en présentiel accroît le risque d'une seconde vague d'épidémie.
- ▶ que la transmission et la modification intempes- tive et quasi journalière de la côte de service se fait en totale contradiction avec le plus fondamental respect de l'organisa- tion des familles, d'autant plus difficile pendant cette période.

L'administration veut tout le monde sur le terrain, car pas de télétravail pour la surveillance.

A notre demande d'achat de housses en plastique (à l'instar de celles qu'utilisent les STA) pour le transport de l'infracteur dans les véhicules de service, ou la conduite du véhicule infrac- teur par les agents, le DI estime que cela est plus dangereux qu'autre chose sauf arbitrage national.

A notre demande sur l'état des stocks d'EPI, il nous a été ré- pondu qu'ils étaient, pour l'instant, en nombre suffisant. Ce- pendant, un mail de mise en attention sur la consommation des gants en latex laisse à penser que ce ne sera pas toujours le cas. L'approvisionnement ou le réapprovisionnement semblant être parfois compromis par l'évolution de la pandémie dans les pays producteurs.

Sur **la situation des personnes fragiles**, ou pour les collègues qui ont dans leur entourage une personne fragile :

Afin de respecter le secret médical, la saisine du médecin de prévention doit se faire en direct, sans mettre la hiérarchie en copie si des éléments d'ordre médical sont transmis.

En cas de risque pour une personne de l'entourage, il faudra demander au médecin de famille d'établir un certificat pour le maintien à domicile, qui sera transmis au Directeur Régional uniquement.

En aucun cas les avis médicaux ou les indications sur les patho- logies doivent être transmises à vos chefs.

Ne restez pas sans réponse, faites nous remonter toutes vos questions !

Le compte-rendu interrégional est

